

Informations de base	
2010/2237(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: inondations à Madere, Portugal, et tempête Xynthia en France en 2010 Subject 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité 8.70.60 Budgets annuels antérieurs Zone géographique France Portugal	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	BUDG Budgets	BÖGE Reimer (PPE)	20/10/2010
		Rapporteur(e) fictif/fictive GARDIAZABAL RUBIAL Eider (S&D) GERBRANDY Gerben-Jan (ALDE)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions
	Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)		2010-12-10
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	LEWANDOWSKI Janusz	

Evénements clés			

Date	Événement	Référence	Résumé
13/10/2010	Publication du document de base non-législatif	COM(2010)0578 	Résumé
19/10/2010	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/11/2010	Vote en commission		Résumé
22/11/2010	Dépôt du rapport budgétaire	A7-0335/2010	
10/12/2010	Adoption du projet du budget par le Conseil		
14/12/2010	Décision du Parlement	T7-0453/2010	Résumé
14/12/2010	Résultat du vote au parlement		
14/12/2010	Fin de la procédure au Parlement		
28/12/2010	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2010/2237(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/7/04289

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE450.930	19/10/2010	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A7-0335/2010	22/11/2010	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T7-0453/2010	14/12/2010	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2010)0578 		13/10/2010	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: inondations à Madere, Portugal, et tempête Xynthia en France en 2010

2010/2237(BUD) - 15/12/2010 - Acte final

OBJECTIF : mobiliser le Fonds de solidarité pour aider le Portugal et la France touchés par de graves inondations en 2010.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2010/804/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne, conformément au point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière.

CONTENU : l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 permet la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union (FSUE) au moyen d'un mécanisme de flexibilité, à concurrence d'un plafond annuel de 1 milliard EUR au-dessus des rubriques concernées des perspectives financières.

Sur la base de la demande à bénéficier d'une aide du Fonds introduite par le Portugal et la France à la suite des glissements de terrain et des inondations survenus sur l'île de Madère (Portugal) et de la tempête Xynthia qui a touché le littoral atlantique français en février 2010, le Parlement européen et le Conseil ont décidé de mobiliser le FSUE pour un montant total de **66.891.540 EUR** en crédits d'engagement et de paiement au titre de l'exercice 2010.

Un budget rectificatif a été adopté parallèlement afin d'inscrire dans le budget 2010, les crédits d'engagement et de paiement spécifiques comme l'impose le point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 (voir [BUD/2010/2238](#)).

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: inondations à Madere, Portugal, et tempête Xynthia en France en 2010

2010/2237(BUD) - 13/10/2010 - Document de base non législatif

OBJECTIF : mobiliser le Fonds de solidarité pour aider le Portugal et la France touchés par de graves inondations en 2010.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : [l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006](#) sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière permet la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union (FSUE) au moyen d'un mécanisme de flexibilité, à concurrence d'un plafond annuel de 1 milliard EUR au-dessus des rubriques concernées du cadre financier.

Les conditions d'admissibilité à ce Fonds sont exposées en détail dans le [règlement 2012/2002/CE](#) du Conseil.

Sur la base d'une demande d'intervention du Fonds présentée par le Portugal et par la France à la suite des glissements de terrain et des inondations survenus sur l'île de Madère (Portugal) et de la tempête Xynthia qui a touché le littoral atlantique français en février 2010, les estimations des montants totaux des dommages causés seraient les suivantes:

- **Dommages directs Madère** : 1.080.000.000 EUR ;
- **Dommages directs France – Tempête Xynthia** : 1.425.430.000 EUR.

Après examen de la demande, et compte tenu du montant maximal envisageable pour le soutien du Fonds ainsi que de la marge existant pour la réaffectation de crédits sous la rubrique nécessitant des dépenses supplémentaires, la Commission propose de mobiliser le Fonds de solidarité de l'UE à hauteur de **66.891.540 EUR**, à affecter sous la rubrique 3b du cadre financier pour l'aide à ces deux pays.

Par la présente proposition de mobilisation du Fonds, la Commission engage la procédure de trilogue sous forme simplifiée afin d'obtenir l'accord des deux branches de l'autorité budgétaire sur la nécessité du recours au Fonds et sur le montant requis. La Commission invite chaque branche de l'autorité budgétaire à informer l'autre branche ainsi que la Commission de ses intentions. En cas de désaccord de l'une des deux branches de l'autorité budgétaire, un trilogue formel sera organisé.

La Commission présente un projet de budget rectificatif (PBR) afin d'inscrire dans le budget 2010 les crédits d'engagement et de paiement spécifiques, comme le prescrit le point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 (voir [BUD/2010/2238](#)).

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: inondations à Madere, Portugal, et tempête Xynthia en France en 2010

2010/2237(BUD) - 14/12/2010 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 476 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions, une résolution approuvant la proposition de décision de mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne.

Ce Fonds sera mobilisé à hauteur de **66.891.540 EUR** en crédits d'engagement et de paiement en 2010 pour venir en aide à Madère (PT) touchée par des glissements de terrain et des inondations et à la France touchée par des inondations à la suite de la tempête Xynthia.

À noter que parallèlement le Parlement a adopté un projet de budget rectificatif (n° 9/2010) destiné à inscrire concrètement ce montant au budget de l'Union (voir [BUD/2010/2238](#)).